

Les nouvelles régions de France

réviser votre géographie



Les nouvelles régions de France

Le journal officiel a publié ce jeudi 29 septembre le décret qui fixe le nom et le chef lieu des nouvelles régions françaises.

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral a procédé à une refonte de la carte des régions, le nombre de celles-ci étant passé de 21 à 12 depuis le 1er janvier 2016. Sept des douze régions sont le fruit du regroupement de deux ou trois régions.

L'article 2 de la loi prévoit, pour ces sept nouvelles régions, la désignation d'un chef-lieu et d'un nom définitifs par décret en Conseil d'Etat, pris avant le 1er octobre 2016, après avis du conseil régional.

Les régions Bretagne, Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays-de-la-Loire conservent leur périmètre, leur nom et leur préfecture. La région Centre-Val de Loire ne voit que son nom modifié.

Les 16 autres anciennes régions ont en revanche fusionné en 7 nouvelles : Normandie, Hauts-de-France, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes.



LES NOUVELLES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES



* Collectivité territoriale à statut particulier